

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

L'An deux mille dix et le mardi 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée et HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : Mme CATRIULET (représentant de M. CAMBILHOU)
M. MOUNAUT (représentant de M. SACAZE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)
Mme ARRIBE-PAROIX (représentant de M. BOUSSOU)

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

OBJET : Service DECHETS – Modification des statuts du SMTD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-20,
Vu la délibération n°15 du Comité syndical du SMTD en date du 3 juin 2010 par laquelle celui-ci a approuvé la modification de ses statuts,
Vu le projet de statuts remanié du SMTD,
Considérant que cette modification porte principalement sur l'article 2 des statuts relatif à l'objet du syndicat auquel il est ajouté « toute opération nécessaire à la valorisation des déchets y compris par l'intégration de co-produits aux matières à valoriser ».

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications susmentionnées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SMTD.

REÇU

le -2 DEC. 2010

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE



Extrait certifié conforme,
Le Président

Francis COUROUAU